

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
24/10/2024

En exercice	Présents	Votants
14	8	12

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-52 demande de subvention au titre du Fonds Vert- projet de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie

Envoyé en préfecture le :

13 NOV. 2024

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

18 NOV. 2024

Déposé en ligne le

26 NOV. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire informe que dans le cadre des travaux de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie, il est possible d'obtenir une subvention au titre du Fonds Vert.

Le fonds vert permet de soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique. Il permet d'accompagner la mobilisation des collectivités territoriales et contribue à répondre aux enjeux de la planification écologique. Le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 Md€ par an dès 2024. Inscrit dans la trajectoire budgétaire pluriannuelle de l'Etat et coordonné par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds apporte un soutien financier à l'émergence et à la réalisation d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets, au plus près des territoires.

Le projet de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie permettra de renaturer ces espaces publics et ainsi à ce titre demande une subvention au titre du fonds vert.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- solliciter une aide financière auprès du Fonds Vert pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- s'engager à informer l'Agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet ;
- s'engager à respecter toutes les obligations règlementaires ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- de solliciter une aide financière auprès du Fonds Vert pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- d'attester que les travaux ne sont pas commencés ;

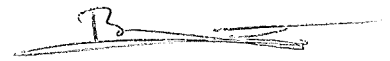
- de s'engager à informer l'Agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet ;
- de s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRÉ Béatrice